

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2017/.....**184**..... /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE
SUR LA CYBER SECURITE ET LA PROTECTION DES DONNEES A
CARACTERE PERSONNEL, SIGNEE LE 27 JUIN 2014 A MALABO

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2017/023/AN du 16 juin 2017, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2017/.....**178**...../PRG/SGG du **26 JUL. 2017**, portant promulgation
de la Loi L/2017/023/AN du 16 juin 2017 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention de l'Union Africaine sur la Cyber Sécurité et la
Protection des données à caractère personnel, signée le 27 juin 2014 à Malabo.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera
enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **26 JUL. 2017**.....


Prof. ALPHA CONDE